

Image not found or type unknown



Succession parents enfants

Par **fabienne68**, le **01/10/2012 à 13:29**

Bonjour,

Voilà ce qui m'amène, ma soeur a eu de mes parents une maison en donation en avancement d'hoirie avec dispense de rapport en nature, la maison a été estimée à 200.000 frs (30.000 euros) à mon avis elle a été sous estimée, mais ma véritable question est la suivante, ma soeur a revendu cette maison au moment de son divorce pour la somme de 180.000 euros, au moment du décès de mon père quelle somme va être prise en compte pour l'héritage étant donné que mon père a encore une maison